



# Fiche Signalétique (SDS) Amérique du Nord (États-Unis et Canada)

Révision date: 2020-10-12

## RUBRIQUE 1: Identification

### Identificateur de produit:

**Désignation commerciale du produit:** GOOD-RITE\* 3114 FF Antioxydant  
**Numéro de produit utilisés par les entreprises:** 3114FF  
**Autres moyens d'identification:** Non disponible

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

**Utilisations:** Antioxydant pour polymères.  
**Restrictions d'utilisation:** Aucune identifiée

### Identificateur du fournisseur:

**Fabricant / Fournisseur:** Emerald Performance Materials, LLC  
1550 County Road 1450 N  
Henry, IL 61537 États-Unis  
Téléphone : +1-309-364-9499

1499 SE Tech Center Place, Suite 300  
Vancouver, WA 98683 États-Unis  
Téléphone : +1-360-954-7100  
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

**Pour plus de renseignements sur cette FDS:**

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

### Classification des produits chimiques:

Combustible Dust

### Éléments d'étiquetage:

**Pictogramme(s) de danger:** Sans objet

**Mentions d'avertissement:**

Attention

**Mention(s) de danger:**

USH001 Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air.

**Mention(s) de conseils de prudence:** Sans objet

**Informations supplémentaires:** Pas de renseignements supplémentaires

### Risques ne figurant dans aucune autre classification:

**Dangers physiques non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs:** Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

## RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

**Substance:**

Composant dangereux n'a pas trouvé sous objet réglementations.

Des traces de formaldéhyde (moins de 100 ppm) peuvent être présentes.

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

## RUBRIQUE 4: Premiers soins

### Description des premiers soins:

**Généralités:** Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Contact avec la peau:** Laver soigneusement la région contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Inhalation:** Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Ingestion:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Protection des secouristes:** Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:** Irritation. Les affections cutanées préexistantes peuvent être aggravées par le contact prolongé ou répété. Les individus aux voies aériennes sensibles (notamment les asthmatiques) peuvent subir une réaction aux poussières ou de vapeurs. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:** Traiter les symptômes

## RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

**Classe d'inflammabilité NFPA:** N/A (Combustibles solides)

### Agents extincteurs:

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser un jet diffusé, de la poudre extinctrice ou de la mousse. Le dioxyde de carbone peut ne pas être efficace sur les grands incendies en raison de sa capacité de refroidissement insuffisante, pouvant résulter en une ré-inflammation.

**Agents extincteurs inappropriés:** Éviter les jets extincteurs ou toute autre méthode qui pourrait créer des nuages de poussière.

### Dangers spécifiques du produit:

**Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion:** Les concentrations de mélange poussière / air peuvent produire des conditions explosives. Comme dans le cas de toutes poussières organiques, les fines particules en suspension dans l'air peuvent s'enflammer ou exploser si la proportion critique est dépassée en présence d'une source d'inflammation. Une décharge, un arc électrique, une étincelle, un chalumeau, une cigarette, une flamme nue ou toute autre source de chaleur significative peut allumer la poussière. À titre de précaution, mettre en oeuvre les mesures de sécurité standard pour les poudres organiques finement divisées. Voir les mesures suggérées en Section 7.

**Produits de combustion dangereux:** Des substances irritantes ou toxiques seront émises pendant la brûlure, la combustion ou la décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:** Éviter les jets de lance ou toute autre méthode qui pourra créer des nuages de poussières. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:** Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éviter la mise en suspension de poussières aériennes susceptibles de provoquer une explosion. Utiliser un équipement anti-étincelles et anti-explosion. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules.

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:** Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. En veillant à ne pas générer de poussière, aspirer ou balayer dans un contenant fermé en vue de sa réutilisation ou de son élimination. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

## RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:** A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Éviter l'inhalation systématique de poussière. Être prudent lors du vidage des contenants, du balayage, du mélange et de toute autre tâche susceptible de générer de la poussière. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail. Comme mesure de précaution pour contrôler les risques potentiels d'explosion des poussières, mettre en oeuvre les mesures de sécurité suivantes :Éliminer toutes sources d'inflammation. En général, la poussière des matières organiques est un générateur de charge électrostatique qui peut être allumée par une décharge électrostatique, des arcs électriques, des étincelles, des chalumeaux, des cigarettes, une flamme nue, ou d'autres sources importantes de chaleur. Utiliser des outils et du matériel anti-étincelles. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs; n'utiliser que des lignes de transfert conductrices et mises à la terre lors du convoyage pneumatique de produit. Pour permettre une manutention du produit en toute sécurité, il est essentiel de veiller à la propreté des locaux et au contrôle des poussières. Éviter l'accumulation de poussière. Un système de suppression d'explosion correctement usiné doit être envisagé. Se reporter aux normes telles que : National Fire Protection Association NFPA 654, "Standard for the Prevention of Fire and Dust Explosions from the Manufacturing, Processing, and Handling of Combustible Particulate Solids" (Norme sur la Prévention des incendies et des explosions de poussières de la fabrication, la transformation, et la manipulation des particules solides combustibles) ; NFPA 69, "Standard on Explosion Prevention Systems" (Norme sur les systèmes de prévention des explosions) ; NFPA 68, "Standard on Explosion Protection by Deflagration Venting" Norme sur la protection d'explosion par ventilation déflagration) ; NFPA 77, "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée sur l'électricité statique) et toute autre norme, le cas échéant.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle:

**Limites d'exposition professionnelle (OEL):** Limites d'exposition non applicables.

PNOS : L'ACGIH préconise les limites d'exposition suivantes pour les particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (PNSA) : 10 mg/m<sup>3</sup> TWA (particules inhalables), 3 mg/m<sup>3</sup> TWA (particules respirables). Les limites d'exposition de l'OSHA pour les particules non réglementées ailleurs sont 15 mg/m<sup>3</sup> TWA (poussière totale) et 5 mg/m<sup>3</sup> TWA (fraction respirable).

### Contrôles de l'exposition:

**Contrôles d'ingénierie appropriés:** Assurer une ventilation efficace par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. Éliminer les sources d'allumage (par ex., les

étincelles, l'accumulation statique, la chaleur excessive, etc.)Empêcher que la résine, poudre ou poussière ne passe par des conduits, des tuyaux d'aspiration ou des tubes non conducteurs. Bien fixer, mettre à la terre et ventiler les transporteurs, dispositifs de dépoussiérage et autres pièces de transfert. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):**

**Protection des yeux et du visage:** Porter du matériel de protection des yeux.

**Protection de la peau et du corps:** Porter des gants protecteurs. Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

**Protection respiratoire:** Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Si l'inhalation de poussière ne peut pas être évitée, porter un appareil respiratoire anti-particules. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

**Informations diverses:** Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique:</b>	Flake	<b>pH:</b>	Non disponible
<b>Apparence:</b>	Blanc	<b>Densité relative:</b>	1.03 @ 20°C
<b>Odeur:</b>	Négligeable	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	log Pow >6
<b>Seuil olfactif:</b>	Non disponible	<b>Pourcentage volatile (poids):</b>	<0.5%
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	< 1 ppm @ 20°C	<b>Composés organiques volatiles (VOC):</b>	<0.5%
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition °C:</b>	Non disponible
<b>Tension de vapeur:</b>	5 x 10 (-15) mm Hg @ 25°C	<b>Point d'ébullition °F:</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair:</b>	289 °C (552 °F) Cleveland Open Cup
<b>Viscosity:</b>	Non disponible	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	360°C (680°F)
<b>Point de fusion / Point de congélation:</b>	219.5-225.5°C (427-438°F)	<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non inflammable (Possibilité de formation de concentrations de poussières combustibles dans l'air).
<b>Propriétés comburantes:</b>	Pas d'oxydation	<b>Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:</b>	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
<b>Propriétés explosives:</b>	Non explosif		
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible		

**Autres informations:** Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

**Combustibilité de la poussière:** Les caractéristiques suivantes concernent les poussières de ce produit :

- Concentration explosive minimale : 30 g/m3 (0,030 oz/pi3)
- Energie minimale d'ignition (nuage de poussière) : 0,10 joule (nuage de poussière de 300 g/m3) ; > 1 millijoule - < 3 millijoules ( no dust cloud concentration reported)
- Taux maximum d'accroissement de pression : 16,200 psi/sec @ 0.10 oz/ft3
- Pression maximale d'explosion : 83 psig @ 2.0 oz/ft3
- Index de déflagration, Kst (estimé) : 282 bar m/sec
- Rapport de gravité d'explosion : 6.21 (forte)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité:** Aucun connu.

**Stabilité chimique:** Ce produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses:** La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Sources de chaleur et de combustion excessives. Éviter les décharges d'électricité statique. Éviter la formation de poussière.

**Matériaux incompatibles:** Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés. Selon la quantité et le type de matériau en question, le contact peut provoquer: forte chaleur, ébullition, développement de flammes, explosion ou émission de gaz toxique.

**Produits de décomposition dangereux:** Oxyde de carbone, oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

### Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

**Généralités:** Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

**Yeux:** Les particules solides entrant en contact avec les yeux (poudre/poussière) peuvent être à l'origine de douleurs pouvant être accompagnées d'une irritation.

**Peau:** Susceptible d'irriter la peau.

**Inhalation:** L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

**Ingestion:** L'ingestion peut entraîner une irritation.

**Symptômes/effets, aigus ou retardés:** Irritation

**Renseignements sur la toxicité aiguë:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). DL50 Oral rat : >5000 mg/kg. DL50 Cutanée Lapin : >2 000 mg/kg. CL50 inhalation, Rat : 20 mg/l 1 heure.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Cancérogénicité:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). L'étude de orale de deux ans n'a démontré aucune preuve d'activité cancérigène.

**Cancérogénicité:** Non listé en tant que cancérigène et non réglementé par le CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Ce produit ne présente aucune propriété mutagène ou clastogène.

**Toxicité pour la reproduction:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Aucune toxicité pour la reproduction n'a été démontrée pour ce produit. Étude de toxicité pour le développement, rat : DSEO (dose sans effet observé) pour la toxicité maternelle = 1 000 mg/kg/jour ; DSEO (dose sans effet observé) pour la tératogénicité = 1 000 mg/kg/jour.

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées:** Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Étude à doses répétées, 3 mois, voie orale, rat : DSEO (dose sans effet observé) = 3 000 ppm (201 mg/kg/jour) chez le mâle et 800 ppm (50 mg/kg/jour) chez la femelle. Il n'a été observé aucun changement lié au traitement dans la composition du sang, le poids des organes ou l'analyse d'urine. Les femelles ont présenté une augmentation statistiquement significative, quoique faible, de la moyenne des plaquettes sanguines en circulation dans les groupes de dose de 3 000 ppm et 15 000 ppm. Étude à doses répétées, 28 jours, voie orale, rat : DSENO (dose sans effet nocif observé) = 1 000 ppm (95 mg/kg/jour) à la fois chez le mâle et la femelle. Augmentation de la consommation d'aliments et d'eau chez les deux sexes

Nom du FDS: GOOD-RITE\* 3114 FF Antioxydant

observée à une dose de 10 000 ppm.

**Danger par aspiration:** Non classé (impossibilité technique d'obtenir les données).

**Renseignements sur les autres formes de toxicité:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 12: Données écologiques

**Écotoxicité:** Qu'aucune toxicité aiguë n'est présumée à son niveau de solubilité dans l'eau ou en dessous.

**Persistence et dégradation:** N'est pas facilement biodégradable.

**Potentiel de bioaccumulation:** Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

**Mobilité dans le sol:** Pas de renseignements spécifiques à cet égard.

**Autres effets nocifs:** Aucune information supplémentaire disponible.

## RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Bien que ce produit ne soit pas défini ni désigné comme étant dangereux par les clauses actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261), celles-ci reconnaissent que dans un rapport poussière/air approprié, un nuage de poussières dans l'air risque d'être potentiellement explosif. Incinérer les résidus ou les mettre en décharge dans une installation dûment autorisée (homologuée) conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

**Numéro ONU:** N/A

**Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

**Classe(s) de danger relative au transport:**

**Catégorie de danger étatsunienne DOT:** N/A

**Catégorie de danger canadienne TDG:** N/A

**Catégorie de danger européenne ADR/RID:** N/A

**Catégorie de danger (océans) Code IMDG:** N/A

**Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA:** N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

**Groupe d'emballage:** N/A

**Dangers environnementaux:**

**Polluants marin:** Sans objet

**Substance dangereuse (États-Unis):** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:**

Sans objet

**Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur:** Sans objet

## RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

#### Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

**Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis; Quantité à déclarer (RQ):**

Sans objet

**Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:**

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:

Aucun connu

**Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:**

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

**Proposition 65 de Californie:**

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:

Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Réglementations et législation du Canada:**

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Remarques:** Pas de renseignements supplémentaires

**Inventaires des produits chimiques:**

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

**Europe REACH (EC) 1907/2006:** Tous les composants applicables ne sont pas enregistrés. Contactez votre représentant commercial pour obtenir plus d'informations sur la conformité REACH. La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 2020-10-12

**Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):**

**Santé:** 1      **Inflammabilité:** 1      **Danger physique:** 0      **Protection Personnelle :** X

**Classement NFPA (National Fire Protection Association):**

**Santé:** 1      **Inflammabilité:** 1      **Instabilité:** 0      **Risque spécifique:**

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

### Légende:

\*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

### Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis